



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2022

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 14 décembre 2022, le règlement numéro 345-2022, établissant les quotes-parts 2023 partie I – administration générale, administration du rôle d'évaluation, sécurité publique, transport adapté et collectif, aménagement et développement économique.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé situé au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, à Chandler, aux heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la MRC au [www.mrcrocherperce.qc.ca](http://www.mrcrocherperce.qc.ca).

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

*Donné à Chandler, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022 (20-12-2022)*

Christine Roussy  
Directrice générale et Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 20 décembre 2022 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 20 décembre 2022.

*Donné à Chandler, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022 (20-12-2022)*

Christine Roussy  
Directrice générale et Greffière-trésorière